



# AVIS AU PUBLIC

## Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 24, §1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la **demande d'autorisation** plus amplement décrite ci-dessous a été déposée auprès de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) :

Référence AGE:	EAU/AUT/22/0879	
Objet de la demande :	la construction d'une maison unifamiliale en zone de protection des eaux souterraines à Grosbous	
Requérant	Gambucci architects pour le compte de Chameleon Kenob 200 Immobilière	
Adresse :	6, Am Klenge Parc L-3222 Bettembourg	
Date de la demande :	22.08.2022	
Lieu et numéro cadastral	Grosbous	1226/5750 A Grosbous
Début de l'affichage :	21.09.2022	
Fin de l'affichage :	31.10.2022	
Remarque(s) :		

Grosbous, le 19.09.2022  
pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le président,

le secrétaire

